

# Centre de loisirs pour enfants

19 rue du Champ de foire aux champs - 49310 LYS HAUT LAYON

## SIESTE

Les enfants qui ont besoin de faire une sieste, peuvent apporter un sac de couchage (marqué au nom de l'enfant), et éventuellement un doudou et un petit coussin-oreiller.

## REPAS

Vous pouvez prévoir le petit-déjeuner de votre enfant, avec la possibilité de le faire réchauffer au centre pour qu'il le prenne jusqu'à 8h. Le repas du midi sera facturé 3.10€, et le goûter est fourni par le centre.

## GARDERIE

Elle est payante à la 1/2 heure de 7h à 8h et de 18h à 18h30, pendant les vacances scolaires et le mercredi jusqu'à 19h. Tarif unique de 1€ la 1/2 heure.

## ACCUEIL

Il se fait à l'heure (3h minimum), avec ou sans repas de 8h à 18h. Toute heure commencée est due.

Les objets de valeurs ne sont pas autorisés : l'association dégage toute responsabilité en cas de perte/casse.

Il est important de respecter les horaires du midi pour l'organisation des repas, de la sieste et du centre.

<b>ARRIVÉE POSSIBLE</b>	<b>de 8h00 à 9h30</b>	<b>11h55 AVEC REPAS</b>	<b>de 13h à 14h 13h pour la sieste</b>	
<b>DÉPART POSSIBLE</b>		<b>12h</b>	<b>de 13h à 14h AVEC REPAS</b>	<b>à partir de 17h</b>

## AIDES FINANCIÈRES

- Déduction fiscale ou crédit d'impôt équivalent à 50% des dépenses occasionnées pour un enfant de moins de 6ans (limite du plafond annuel de 2300€ de dépenses.)
- Chèques vacances et CESU acceptés

- Une adhésion annuelle à l'association la CLE est obligatoire : 13€ par famille.
- En fonction des places disponibles, les enfants hors des communes signataires de la convention avec la CLE pourront participer à ces activités avec : +6€/enfant par année.

QF	0 à 299	300 à 600	601 à 819	820 à 1100	+ de 1101
Taux horaire	0.13 €	0.52 €	0.90 €	1.28 €	1.53 €

## Pièces à fournir pour inscription

- Fiche d'inscription disponible lors des inscriptions
- Copie du carnet de santé de l'enfant
- Votre n° d'allocataire avec attestation CAF ou MSA de moins de 3 mois
- Attestation responsabilité civile
- Règlement intérieur signé
- Les factures du centre et du péricentre sont à régler à l'inscription



### Attention

Le règlement des vacances est à effectuer sur place (chèque ou espèce), il permet de valider la réservation !

